

C.H.A.M. de Nice
Classes à Horaires Aménagés Musicales
A partir du CE1
Rentrée Scolaire 2019

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale
De



L'école Lycette DARSONVAL
12 rue Thyde Monnier
06100 NICE, Tél. 04 97 13 50 44

En partenariat avec

Le Conservatoire de Nice
127 av. de Brancolar
06364 Nice Cedex 4, Tél. 04 97 13 50 00

Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument, la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires :
la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Nice en complément de l'enseignement général à l'école Darsonval.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé.

Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est départemental, tous les élèves scolarisés dans les Alpes Maritimes peuvent être concernés ; une dérogation de secteur entre communes sera établie. La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Nice 2 dont dépend l'école en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

- Education musicale générale et technique
- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

L'inscription d'un élève en C.H.A.M. est gratuite. Certains instruments pourront être prêtés par le Conservatoire dans la limite des possibilités.

Modalités d'inscription – Procédure d'admission

Les dossiers seront disponibles à l'école Darsonval, au Conservatoire ou en téléchargement sur le site de l'Inspection Académique de Nice (DSDEN 06), entre le 26 février et le 29 mars 2019. Les dossiers d'inscription sont différents selon la classe choisie : entrée en CE1 ou entrée en CE2-CM1-CM2 (Attention pour ces trois niveaux, un dossier complémentaire est à retirer au Conservatoire et à joindre au dossier scolaire d'admission).

Les demandes d'admission s'effectuent en retournant impérativement le dossier complet sous forme papier avant le 4 avril 2019 à l'Inspection Académique :

DSDEN 06
Mme la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
53, Avenue Cap de Croix
Bureau 311
06181 Nice Cedex 2

COURRIEL : cpdem3.ia06@ac-nice.fr

Deux réunions d'information auront lieu à l'école Darsonval :

- **Vendredi 8 mars 2019 à 18h**

- **Vendredi 29 mars 2019 à 18h**

Votre **PRESENCE** est **INDISPENSABLE** à l'une ou l'autre de ces réunions. En raison des mesures de sécurité, **vous devrez impérativement signaler votre venue** à l'adresse **mail ci-dessus**, en précisant la date choisie.

La procédure d'admission est la suivante :

- **CHAM CE1** : Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Evaluation de leur motivation et de leur appétence en particulier). Cette séance se déroulera **Mercredi 24 avril 2019** à l'école Darsonval entre 9h et 17h.

- **CHAM CE2, CM1 ou CM2** : Un morceau imposé devra être joué sur l'instrument de l'enfant **Samedi 4 mai 2019** au Conservatoire entre 9h et 12h.

Si quelques places sont vacantes, une liste d'attente sera constituée.

Une convocation précisant l'horaire de rendez-vous sera envoyée.

Une commission examinera ensuite les demandes d'admission.

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter au dossier d'inscription.